

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2007

Présents :

MM. Tournabien Marc, Amevet Daniel, Ravier Marc, Bochet Marcel, Dalla Costa René, Thiaffey Jean-François, Viard Marcel, Gros Joël, Cantin Philippe.

Mmes Lesieur Evelyne, Gros Danièle, Macaluso Claude, Buffaz Bernadette, Chomaz Josiane.

Absents :

MM.Meule Bruno, Buttard Eric, Varesano José.

Mme Favier Stéphanie.

Secrétaire de séance : M Philippe Cantin.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre

Pas de remarque particulière

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2) Délibérations du CCAS

M Marcel Bochet présente le compte-rendu de la réunion du CCAS du mardi 6 novembre

Etaient présents : M. Tournabien Marc, Mme Conti Josephite, M. Bochet Jean-Pierre, M. Magnin Raymond, M. Ravier Marc, M. Viard Marcel, M. Bochet Marcel,

Etaient excusés :

Mme Lesieur Evelyne, Mme Borjon Valérie, Mme Gros Danièle, M. Gros Jules, M. Gros Joël, M Germain Etienne.

La commission du CCAS a émis un avis favorable sur 2 dossiers de demande de renouvellement d'hébergement en maison de retraite.

La commission du CCAS a donné son accord à 2 demandes de secours exceptionnel concernant les coûts de chauffage, à la demande de l'assistante sociale (150 et 250 €). La commission propose d'intervenir au sujet de l'habitabilité des logements.

Comme suite au changement de fournisseur pour la téléalarme (SERENETIS), la commission du CCAS propose une tarification prise en charge par la commune qui prend en compte les revenus (revenus fiscal de référence). Le coût mensuel hors aide est de 23,65€.

Personne seule			Couple		
Revenus annuels	Participation		Revenus annuels	Participation	
	Commune	Bénéficiaire		Commune	Bénéficiaire
$R \leq 7500,53$	75%	25%	$R \leq 12257$	75%	25%
$7500,53 < R \leq 11250,80$	50%	50%	$12257 < R \leq 13665$	50%	50%
$11250,80 < R \leq 14735,81$	25%	75%	$13665 < R \leq 25514$	25%	75%
$R > 14735,81$	0%	100%	$R > 25514$	0%	100%

Le constat est fait qu'il y a peu d'utilisateur(trice) de ce service de téléalarme qui est considéré par certain(e) comme le premier signe d'une dépendance. Mais les expériences montrent l'intérêt grandissant de pouvoir alerter en cas de problème à la maison (chute, blessure...).

La commission du CCAS soulève le problème de la prise en charge des personnes âgées. M. le maire précise que c'est un problème complexe qui n'a pas de solution toutes faites. C'est une préoccupation des élus à court terme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du CCAS.

3) Délibérations de la régie d'électricité.

Une réunion du conseil d'exploitation de la régie s'est tenue juste avant la réunion du conseil du 13 novembre 2007.

M. le maire fait une synthèse de la réunion du conseil d'exploitation :

Pour mémoire depuis 2003, du fait de l'ouverture du marché (effective depuis le 01-07-07), les régies convergent pour créer une SEM (Société d'Economie Mixte). La SOREA est la forme actuelle optimale qui garantit une capitalisation plus aisée.

Pour mémoire :

21-06-2006 → approbation par le conseil municipal de St-Julien du principe de création d'une SEM

27-09-2006 → constitution de la SOREA avec une capitalisation de 39480 €

28-06-2007 → signature par M. le maire de St Julien avec la SOREA d'un contrat de délégation de service publique de 30 ans pour la distribution d'électricité

Le conseil d'administration de la SOREA sera composé de 13 administrateurs (9 publics et 4 privés)

Le 22-11-07, le conseil d'administration de la SOREA prendra acte des décisions des communes concernées.

La SOREA va être capitalisé à 70% (environ 5,5 M€) par les régies et à 30% (environ 2,5 M€) par des capitaux privés (Soregies, GEG, Crédit Agricole, STRF)

Les régies vont apporter 5,5 M€ au capital de la SOREA. 4,25 M€ apportés en biens et équipements et 1,25 M€ en numéraire.

Les actifs brut apporté par la régie de St-Julien sont estimés à 378780 €, correspondants à :

- 199447 € pour les actifs immobilisés (transformateurs, compteurs...)
- 96525 € pour la parcelle de 6435 m2 sur la zone du Pré de Pâques (pour l'implantation future de la SOREA)
- 8645 € de valeur de stock
- 47711 € de produits non encore facturés
- 20512 € d'économie d'impôts

Le passif de 7680 € correspondant à des factures non encore payées par la régie de St-Julien (Taxes diverses) est également transféré à la SOREA.

Une somme de 68332 € (dont 48816 € d'engagements de retraite du personnel de la régie, 1228 € de médailles du travail, 2524 € primes de départ en retraite, 10195 € d'avantages tarifaires pour le personnel actif ou non et 5569 € de congés restant à prendre) est également intégrée au passif

Les réseaux ne sont pas apportés au capital de la SOREA, ils restent propriété de la commune de St-Julien-Montdenis. Ils sont concédés et seront entretenus par la SOREA. L'ensemble des biens concédés (le réseau de la régie) est de 2198494 €, il est porté aux immobilisations de la commune de St-Julien.

Afin d'avoir un administrateur (1 voix) au conseil d'administration de la SOREA, l'apport de la commune est porté à 542 190 € par vote d'un apport en numéraire de 237 212 €. La participation de la commune permet d'avoir 54219 actions de la SOREA à 10 € (221 actions déjà possédée + 53 998 nouvelles actions).

4) Démission des postes d'administrateurs SOREA

Point de l'ordre du jour remis à une autre date à définir

5) Fixation des tarifs de vente de l'électricité

Pour mémoire la régie offrait un rabais de 10% sur les locations et de 12% sur les fournitures d'électricité par rapport au prix EDF. Afin de faciliter la gestion comptable, la SOREA propose d'homogénéiser le rabais à 11%.

Cette proposition peut impacter très légèrement nos factures d'électricité, comme le montre les simulations suivantes :

- Pour 2500 kWh/an → +1,5 €/an,
- Pour 10000 kWh/an → + 5,8 €/an
- Pour les très faibles consommateurs (résidences secondaires par exemple), il y aura un très léger gain sur la facture (quelques €)

Compte tenu de l'impact très faible sur les factures des abonnés, le conseil approuve à l'unanimité le principe d'un rabais de 11% offert par la commune sur la location compteur, comme sur la fourniture d'électricité.

6) Achat certificat vert pour la production d'électricité

La SOREA propose de favoriser le développement durable de production d'électricité (énergie renouvelable = énergie verte). En contre partie d'un léger surcoût de l'électricité, la SOREA propose de fournir une garantie que l'énergie livrée est d'origine renouvelable (Certificat Vert). Le MégaWatheure « vert » coûte 2€ de plus (soit 55,80€ en heure pleine et 32,90€ en heure creuse). Le surcoût apparaît après le 400^{ième} MWh.

Ce service sera proposé aux particuliers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'achat de MWh vert pour l'ensemble de la consommation publique communale.

7) Création d'un poste de technicien à temps complet

Cette création de poste intervient comme suite à la réussite par M. Joël Chatel, de l'examen de technicien supérieur territorial de catégorie B. Le conseil approuve à l'unanimité la création du poste de technicien supérieur à temps complet.

8) Création poste d'adjoint technique de 2° classe

Après une période de 9 mois d'observation du fonctionnement de la cantine qui démontre un beau succès avec une constance de 25 à 30 repas par jour, il faut maintenant faire face de façon pérenne, au besoin de ménage et de garderie. Le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (90% de temps complet soit 31,5h/35).

9) Décision modificative du budget du lotissement St Antoine

Le conseil approuve à l'unanimité l'apport, au budget 2007 de la commune, de 16000€ en provenance du budget du lotissement St-Antoine. Cette somme correspond à la réalisation d'enrobés de trottoir qui ne pourront pas être fait avant 2008 (Notamment du fait des travaux en cours de l'OPAC). Ces enrobés seront faits sur les comptes communaux en 2008.

10) Budget service de l'eau

11) Budget Commune : décision modificative

12) Approbation du PLU

Ces 3 points sont reportés à la prochaine réunion

13) Demande d'occupation temporaire piste du merlon de protection de la Ruaz

La procédure foncière est terminée depuis le 6 février. La consultation des entreprises est lancée. Il apparaît qu'il faudra de façon temporaire occuper des biens privés pour réaliser la piste d'accès au chantier. Les terrains seront restitués à la fin des travaux, après remise en état. Le RTM estime que le merlon pourrait coûter 45000€ de plus que les 134000€ initialement prévus. Le conseil municipal autorise à l'unanimité, M. le maire à faire des demandes de subventions.

14) Acquisition parcelles station NERS

Une parcelle de 3000 m² environ est proposée à la commune pour 76000 € soit 25€/m². Faisant le constat du coût élevé du terrain et de l'absence d'intérêt pour un projet communal, le conseil municipal, à l'unanimité, décline l'achat de cette parcelle à ce prix.

15) Acquisition parcelle périmètre de protection des sources

Dans le cadre de l'achat des terrains autour des points de prélèvement des eaux potables permettant le maintien de la garantie de la qualité de l'eau, la commune était en procédure d'acquisition de la parcelle 288 (source de Grenis). Seule une partie de cette parcelle a un intérêt pour la protection de la source. Le propriétaire (M. Rovasio) a exprimé le souhait de conserver l'autre partie.

A l'unanimité le conseil municipal approuve la scission de la parcelle 288 en 2 nouvelles. La 1153 d'une quotité de 589 m² acquise pour 212€ et la 1154 de quotité 336 m² qui restera propriété de M. Rovasio.

16) Achat des pains invendus

Le service de dépôt de pain chez M et Mme Polaud pour la période 01-01-07 à 30-08-07 fait apparaître un invendu de pain (Boulangerie Poingt).

A l'unanimité le conseil municipal approuve le règlement de la facture de 297,84 € correspondant aux invendus.

17) Demande de subvention pour le vestiaire du foot

Le vestiaire du foot se construit avec un impact financier faible pour la commune. La main d'œuvre pour la construction est bénévole et seuls les matériaux sont financés par la commune. Le bâtiment construit contiendra le vestiaire du foot mais aussi des WC publiques.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le maire à demander une subvention de 30 000€ au Ministère de l'intérieur dans le cadre de l'aide exceptionnelle aux communes.

18) Avenant contrat de maîtrise d'œuvre DDA pour AEP de Montdenis

Le travail d'amélioration du réseau d'eau de Montdenis comporte 5 tranches dont les 2 premières sont réalisées.

Le conseil approuve à l'unanimité de scinder le marché en 2 parties l'une de 10123€ pour la partie déjà réalisée et l'une de 18300€ pour les travaux à venir.

19) Demande de subvention voyage scolaire à l'étranger

Le conseil approuve à l'unanimité la participation de 45€ pour aider Melle Duc Mélanie à participer du 27-11 au 1-12 à un voyage scolaire en Angleterre organisé par le collège St Joseph.

20) Comptes-rendus des réunions et des commissions

M. Marc Ravier fait le bilan de la réunion de la commission des travaux du 5 octobre 2007 :

Membres présents à la réunion du 05-10 :

M. Tournabien, Mme Buffaz, M. Chatel, M. Ravier, M. Varesano, Mme Lesieur, M Vanderhague, M Amevet, M. Dalla Costa, M. Alpe

Membres excusés :

M. Cantin

L'ensemble des travaux proposés au cours de la réunion du 21/06/07 ont été exécutés.

Travaux parking du Costerg : ce parking de 17 places a coûté 35 917 € (dont une subvention de 9240€)

Travaux du pont du Claret : ce pont reconstruit en 1987 après une crue nécessitait une réfection. La boiserie est en cours de réparation. L'idée d'élargir en 2 voies + trottoir n'est pas techniquement ni économiquement faisable.

Il a été demandé au RTM de faire curer le ruisseau, car la montée des dépôts pourrait à terme de nouveau menacer le pont.

Le coût des travaux de réfection du pont est de 40 669 € (dont une subvention de 12 241 €, le reste étant pris sur le budget de la voirie).

Avenue de la Gare : Les piétons ne sont pas en sécurité quand ils empruntent cet itinéraire (proximité des voitures, vitesse excessive des véhicules...).

La commission propose plusieurs formules :

- Déplacer l'axe de la route et recalibrer la chaussée
- Mettre en place des chicane avec des places de parking sur les cotés
- Faire un trottoir avec des bordures ou une barrière de sécurité

Les solutions seront chiffrées par le service technique afin de permettre un choix rationnel

Clos des Vignes : La commission propose de déplacer les conteneurs à déchets pour les positionner à coté de la borne incendie. Ils seront masqués dans le talus. Cela facilitera également le travail du SIRTOMM.

Le panneau d'affichage défectueux va être remplacé et repositionné à l'emplacement de la corbeille à papier.

Groupe scolaire et école maternelle : Les travaux ont été finalisés. Ils ont consisté en :

- 5389€ pour l'isolation du plafond du préau
- 9200€ pour le double vitrage du couloir des classes
- 5581€ pour l'installation d'une nouvelle chaudière fuel
- Clôture de la cour de la maternelle

Les projets futurs à examiner par la commission sont :

- Mise en place d'une chaudière bois (recherche de solution pour le stockage du combustible)

Travaux chemin des cours : dans le but d'éviter l'inondation des constructions récentes, le raccordement des eaux pluviales des cours a été fait sur le réseau du lotissement St Antoine.

Captage du Revet à Montdenis : un rapport réalisé en 1992 par un géologue signalait la nécessité de reprendre les drains autour du captage. Ce rapport n'a pas été suivi d'effet, en 2007, il est devenu impératif d'agir pour éviter la contamination du captage par les eaux de surface.

Le coût de ces travaux est estimé à 83122€. Une demande de subvention va être faite dans le cadre des périmètres de protection des captages d'eau.

Bilan des travaux sur les réseaux à Montdenis : Les travaux se terminent. Il reste à faire le câblage des réseaux téléphoniques.

Une convention a été signée entre France Télécom et la commune pour confirmer que les réseaux sont et resteront la propriété de la commune.

Les coûts des travaux ont été :

- 82418€ (dont subvention de 19500€) réseau AEP
- 52814€ (dont subvention de 29900€) réseau EDF
- 10427€ réseau d'éclairage publique
- 22973€ réseau France Télécom

Travaux d'enrobé : Les travaux ont été réalisés en octobre

- 6634€ (dont subvention de 1664€) pour le reprofilage et bicouche rue de la Bergère
- 5394€ reprofilage et bicouche route du cimetière
- 17811€ reprofilage et tapis d'enrobé sur la route des Villes (Amont du virage de la ferme des encombres et aval du restaurant les Ouillons)

L'enrobé des trottoirs du lotissement St Antoine est reporté à 2008, après la fin de tous les travaux en cours.

Chalet du plan du cuir : les travaux de toiture sont en cours pour un montant de 11587€ (dont subvention de 3487€)

Nota : la commission des travaux a observé des dégradations sur les équipements mis à la disposition de la population sur l'aire de pique nique de Serpolière (barrières cassées). Les réparations ont été faites, mais la commission des travaux et le conseil municipal regrettent que de tels agissements aient lieu sur des équipements communaux.

21) Questions diverses :

Aucune question

Levée de la séance du conseil à 23h30

Prochain conseil municipal le mardi 11 décembre 2007